



Séance du 8 avril 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le huit avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19
Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETAAZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN.

Présents : 16

Votants : 19

Date de la convocation :

Le 02 avril 2021

Absent : Mme ROBERT (pouvoir donné à M. Alain GALLAIS)

M. MENIER (pouvoir donné à M. Yves BAZY)

Mme BORDEAU (pouvoir donné à M. Michel DAUGAN)

Secrétaire : M. CHATAIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 25/03/2021.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération, à savoir :

-La N°7 Camping-car : flocage des partenaires dans le cadre de la mise en service du véhicule accueil itinérant des services publics

Le Conseil Municipal accepte.

- Délibération n°01-04-2021 : Affectation du résultat du budget général 2020 au budget primitif général 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget général 2020 au budget primitif général 2021 comme suit :

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

-Un excédent de la section de fonctionnement de 668 140,30 €

-Un déficit de la section d'investissement de 94 786,44 €

Il est proposé de :

-Affecter la somme de 500 000,00 € article 1068 en section investissement et de reporter la somme de 168 140,30 € article R002 en section de fonctionnement.

-Reporter la somme de 94 786,44 € en section d'investissement article D001.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité** :

-**VALIDE** la proposition d'affecter le résultat du budget général 2020 au budget primitif communal 2021 susvisée.



Séance du 8 avril 2021

- Délibération n°02-04-2021 : Affectation du résultat du budget annexe 2020 du lotissement des Mares au budget primitif du budget annexe 2021 du lotissement des Mares

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget annexe 2020 du lotissement des Mares au budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement des Mares comme suit :

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

-Un excédent de la section d'investissement de 239 842,48 €

Il est proposé de :

-Reporter la somme de 239 842,48 € en section d'investissement article R001.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité** :

-VALIDE la proposition d'affecter le résultat du budget annexe 2020 du lotissement des Mares au budget primitif 2021 du budget annexe du lotissement des Mares susvisée.

- Délibération n°03-04-2021 : Affectation du résultat du budget annexe 2020 du pôle commercial au budget primitif du budget annexe 2021 du pôle commercial

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget annexe 2020 du pôle commercial au budget primitif 2021 du budget annexe du pôle commercial comme suit :

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

-Un excédent de la section de fonctionnement de 198 678,03 €

-Un déficit de la section d'investissement de 139 670,90 €

Il est proposé de :

-Reporter la somme de 198 678,03 € en section de fonctionnement article R002.

-Reporter la somme de 139 670,90 € en section d'investissement article D001.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité** :

-VALIDE la proposition d'affecter le résultat du budget annexe 2020 du pôle commercial au budget primitif 2021 du budget annexe du pôle commercial susvisée.

- Délibération n°04-04-2021 : Affectation du résultat du budget annexe 2020 du parc d'activités au budget primitif du budget annexe 2021 du parc d'activités

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat du budget annexe 2020 du parc d'activités au budget primitif 2021 du budget annexe du parc d'activités comme suit :

Le compte administratif 2020 fait ressortir :

-Un excédent de la section d'investissement de 33 196,96 €

Il est proposé de :

-Reporter la somme de 33 196,96 € en section d'investissement article R001.



Séance du 8 avril 2021

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité :

-**VALIDE** la proposition d'affecter le résultat du budget annexe 2020 du parc d'activités au budget primitif du budget annexe 2021 du parc d'activités susvisée.

- Délibération n°05-04-2021 : Vote des budgets primitifs 2021 (commune, parc d'activités, pôle commercial, lotissement des Aulnes, lotissement des Mares)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes), équilibrés en dépenses et en recettes suivant le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET COMMUNE	1 450 763,30€	1 888 281,89€
LOTISSEMENT DES AULNES	25 576,00 €	0,00 €
LOTISSEMENT DES MARES	561 158,52€	630 000,00€
PARC D'ACTIVITES	37 510,16 €	70 575,32€
POLE COMMERCIAL	222 079,03€	603 039,03€

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée :

Budget commune : approuvé à l'unanimité

Budget lotissement des Aulnes : approuvé à l'unanimité

Budget lotissement des Mares : approuvé à l'unanimité

Budget parc d'activités : approuvé à l'unanimité

Budget pôle commercial : approuvé à l'unanimité

- Délibération n°06-04-2021 : Contrat d'association avec l'école privée Saint-Joseph. Participation communale 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat d'association a été mis en place avec l'école privée Saint-Joseph de PLOUASNE et qu'il y a lieu de définir le montant de la participation communale. Il rappelle également qu'un avenant à ce contrat d'association a été signé en 2008, afin d'y inclure les élèves de la maternelle, domiciliés sur la commune de PLOUASNE.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de verser les participations suivantes :

- **55,00 € par élève** (primaire et maternelle), pour les fournitures scolaires,

- **474,51 € par élève** (primaire et maternelle) pour les autres frais de fonctionnement comprenant l'eau, l'électricité, le fuel, les produits d'entretien, les fournitures de petit équipement, l'entretien du bâtiment, la maintenance, les assurances (scolaires et bâtiments), les frais de piscine,



Séance du 8 avril 2021

les télécommunications et internet, les frais de nettoyage des locaux, les produits pharmaceutiques, les frais de personnel.

Le nombre d'élèves, domiciliés à PLOUASNE est de 31 pour l'année scolaire 2020/2021, selon la liste établie par la Directrice de l'école privée. Le montant de la participation de la commune de Plouasne à l'école Saint-Joseph serait donc de : **1 705,00 €** pour les fournitures scolaires et **14 709,74 €** pour les frais de fonctionnement. Cette participation est prévue au Budget Primitif 2021 à l'article 6558, et serait donc d'un montant total de **16 414,74 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité**

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire de verser la participation de **16 414,74 €** à l'école privée Sainte Joseph de PLOUASNE au titre du contrat d'association selon les données ci-dessus référencée.

-PREVOIT les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en fonctionnement.

- Délibération n° 07-04-2021 : Camping-car : flocage des partenaires dans le cadre de la mise en service du véhicule accueil itinérant des services publics

Dans le cadre de la mise en place de l'accueil itinérant des services publics, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis présenté par l'entreprise AWI PUBLICITE, pour un montant de 1650,00 € HT, soit 1980,00 € TTC concernant le flocage du camping-car.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité**

-VALIDE la proposition de Monsieur Le Maire d'accepter le devis présenté par l'entreprise AWI PUBLICITE, pour un montant de 1650,00 € HT, soit 1980,00 € TTC concernant le flocage du camping-car.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

-PREVOIT les crédits nécessaires au budget prévisionnel communal 2021 en investissement.

INFORMATIONS DIVERSES :

Budget parcours santé : des devis seront présentés au prochain Conseil Municipal concernant l'aménagement du parcours santé de la voie verte.

Randonnée théâtre fin juin : celle-ci est toujours en cours de préparation. Une classe du collège participera.

La séance est levée à 21h32.